

PROGRAMME OPÉRATIONNEL INTERREGIONAL

FEDER BASSIN DE LA LOIRE 2014-2020

28 SEPTEMBRE 2015



Appel à projet permanent « Préservation des Zones humides » période 2016/2018

De quoi s'agit-il ?

Tous les projets reçus seront désormais notés et devront répondre aux conditions d'admissibilité et critères d'éligibilité fixés dans l'AAPP. Toutes les thématiques du POI FEDER Loire sont couvertes par des appels à projets.

Objectifs de l'appel à projets:

- Répondre aux recommandations de la Commission Européenne;
- Classer les dossiers en fonction de leur pertinence vis-à-vis des priorités énoncés dans le POI FEDER Loire (cf. DOcument de Mise en Œuvre pour les porteurs de projets);
- Dynamiser la mise en œuvre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Loire (susciter des opérations d'ingénierie préalable à certains projets, et de mise en œuvre de plans de gestion et de restauration des zones humides de têtes de bassin et des vallées alluviales).



Critères de sélection des projets:

	Critères	Définitions	Points
1	Qualité du contenu et des activités	Qualité du projet, de sa dimension européenne et de son financement	55
2	Qualité de l'équipe du projet	Compétences de l'équipe mobilisée par le porteur de projet et des partenariats associés	25
3	Contribution au cadre de performance du Programme Opérationnel Interrégional	Analyse du projet au regard des indicateurs de réalisation retenus	20

Les Appels à projets seront diffusés sur les sites Internet www.plan-loire.fr www.europeocentre-valdeloire.eu

Un Comité de sélection examinera les projets afin de les classer dans la limite de l'enveloppe financière disponible



L'Appel A Projets Permanent Zones humides:

- approuvé lors du forum des acteurs du Plan Loire le 10 juillet 2015
- soumis aux votes des élus du CR Centre Val de Loire Le 16 octobre 2015

Etapas et dépôt des dossiers

Calendrier 2015												Calendrier 2016																							
Janvier 2015						Février 2015						Mars 2015						Avril 2015						Mai 2015						Juin 2015					
Juillet 2015						Août 2015						Septembre 2015						Octobre 2015						Novembre 2015						Décembre 2015					
Janvier 2016						Février 2016						Mars 2016						Avril 2016						Mai 2016						Juin 2016					
Juillet 2016						Août 2016						Septembre 2016						Octobre 2016						Novembre 2016						Décembre 2016					

Comité de programmation de février 2016 : dossiers à déposer avant le 1^{er} décembre 2015

Comité de programmation de mai 2016: dossiers à déposer avant le 1^{er} avril 2016

Comité de programmation d'octobre 2016 : dossiers à déposer avant le 31 juillet 2016

La sélection du projet ne garantit pas de facto l'octroi de la subvention. Le projet sera soumis à l'avis du comité de programmation et au vote des élus de la Région Centre-Val de Loire. Cependant, aucun projet de l'action 14 (préservation et restauration des zones humides) de l'OS 3 du PO Interrégional FEDER ne pourra être financé en dehors du présent Appel A Projets Permanent.



Pièces du dossier de demande de subvention:

- Plan de financement (fichier Excel);
- Dossier de demande de subvention avec tous les justificatifs demandés;
- Annexes fiches actions (dans le cas d'un projet avec plusieurs sous actions);
- Données sur les superficies de zones humides restaurées si le projet participe à renseigner l'indicateur ICR 23;
- Principes horizontaux.

D'autres documents types peuvent être mis à la disposition des porteurs de projets.
Exemple : attestation amortissement – attestation biens immatériels-terrains etc...

Transmission du dossier complet par voie électronique @ et par voie postale

Renseignements : Actions Tourisme et Recherche **Amandine MESLAND 02-38-70-27-05**
Actions Inondation et Milieux aquatiques **Olivier DUCARRE 02-38-70-25-53**

